

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE

EQUITE

TRANSPARENCE

Réf : 2 MM/SC-OLUCOME/11/2014

Bujumbura, le 19/11/2014

A son Excellence Monsieur le Président de
la République du Burundi avec les
assurances de notre plus haute considération

à Bujumbura

Transmis copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Deuxième vice-président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération

à Bujumbura

Objet : Vol organisé des terrains de l'Etat à travers
la CNTB : Cas du terrain G6 à Ngagara

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour vous demander d'arrêter, dans les plus brefs délais, le vol organisé des terres domaniales de l'Etat à travers la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB), qui s'observent depuis un bon bout de temps. Le cas présent est celui du terrain communément appelé « G6 », quartier Kigeri (en face du Chanic et Oldeast) sis en commune urbaine de Ngagara.

En effet, Excellence Monsieur le Président de la République, il s'agit d'un terrain domaniale de 215 hectares appartenant à l'Etat depuis le 3 mai 1954 (date de paiement de l'indemnisation). L'OLUCOME détient des informations dignes de foi selon lesquelles il y aurait une liste complète des bénéficiaires de l'indemnisation et les montants qu'ils ont reçus.

En outre, c'est en 1956 que l'Etat a procédé à la cartographie de cet endroit après l'indemnisation des anciens habitants en 1954. Pour la viabilisation de ce lieu, l'Etat burundais aurait déboursé une somme de près de 5 milliards de Fbu.

Aujourd'hui, des gens se sont plaints à la CNTB, affirmant faussement que ce terrain leur appartient. Nous croyons que la CNTB n'a pas pris le temps nécessaire pour analyser les plaintes qui lui ont été soumises et elle a tranché en faveur de ces voleurs présumés des biens de la République. Il n'y aurait même pas eu de procès avant cette triste décision de la CNTB. Ce qui est très regrettable, c'est que pareilles situations s'observent dans plusieurs coins du Burundi où visiblement des bandes de gens s'organisent pour voler des terres de l'Etat par le truchement de la CNTB. **Cependant, l'OLUCOME sait qu'au moment des anciens régimes, certains citoyens et l'Etat se sont accaparés indument des biens d'autrui et qu'ils doivent impérativement les rendre à qui de droit.** Mais tout doit se faire dans la clarté.

L'OLUCOME vous demande, Excellence, de tout faire pour arrêter cette situation qui ne vise qu'à constituer la mafia organisée autour du détournement des biens publics, notamment ce cas du quartier Kigeri.

Dans l'attente d'une urgente correction, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération



C.P.I à :

- Excellence Monsieur le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation ;
- Excellence Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- Monsieur le Président de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) ;
- Monsieur le Président de la Cour spéciale Terres et Autres biens.

à Bujumbura